

BIR EL ATER LE : 27/11/2025

Complexe Minier De Djebel Onk Bir El Ater		Fournisseur
Demande de prix N°	25/46223/17, 25/46223-16 et 25/46219-12 CH/T	
Nombre de pages :	04	
Affaire suivie par :	Chamseddine TEBAKH	
Pour :	Eqts Elec divers secteurs usine, ventilateur air dilution ligne 1 séchage B1 Et poste 01-02 Broyage	

Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation **ci-joint**. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N° Poste	Désignations et spécifications techniques	Unité	Qtés
01	Contacteur LC1 D25 B7 Bobine 24V 50HZ		05
02	Contacteur 115A LC1 F115 Bobine 127V 50HZ		05
03	Contacteur 150A LC1 F150 Bobine 127V 50HZ		05
04	Contacteur 185A LC1 F185 Bobine 127V 50HZ		05
05	Contacteur 500A LC1 F500 Bobine 127V 50HZ		05
06	Contacteur 185A LC1 F185 Bobine 220V 50HZ		07
07	Contacteur 265A LC1 D265 Bobine 220V 50HZ		05
08	Contacteur 500A LC1 F500 Bobine 220V 50HZ		03
09	Contacteur 25A LC1 D25 Bobine 380V 50HZ		05
10	Contacteur 80A LC1 D80 Bobine 380V 50HZ		10
11	Contacteur 265A LC1 D265 Bobine 220V 50HZ		02
12	Contacteur 95A LC1 D95 P7 Bobine 220V 50HZ		05
13	Contacteur 32A LC1 D32 P7 Bobine 220V 50HZ		02
14	Contacteur 25A LC1 D25 Bobine 220V 50HZ		05
15	Disjoncteur 03 Pôles 400A MicroLogic NSX400 H		05
16	Disjoncteur 04 Pôles C250N 660V 50KA		05
17	Disjoncteur moteur GV3P40 30...40A		10
18	Disjoncteur 4P 32A courbe C/ Réf : Acti9,Ic60N -400Vca		02
19	Disjoncteur 4P 2A courbe C/ Réf : Acti9,Ic60N -400Vca		02
20	Bloc de contacts temporisés travail 0.1 -30s LADT2		02
21	Bloc de contacts auxiliaire LADN31		02
22	Interrupteur différentiel Acti9 iiD 4P 40A 300mA type AC		05
23	Interrupteur différentiel Acti9 iiD 4P 80A 300mA type AC		05
24	Contact auxiliaire iOF Acti9 Schneider Electric – Bas niveau 1 OF		10
25	Démarrateur ralentisseur progressif 220KW / 400 ATS22C41Q		01

Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats



Document de Consultation (DDC)
Demande de Prix N° 25/46223/17, 25/46223-16 et 25/46219-12 CH/T

1. Modalités de Soumission des Offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le : **14/12/2025 à 11h00**, par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : **appros.cmdo.somiphos@gmail.com**

- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

À n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.

À déposer à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Direction du Complexe Minier, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater
12200.**

✓ Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- **Une Offre Technique**

- **Une Offre Financière**

2. Demande de Clarifications

Toute demande de précision doit être adressée **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de dépôt des offres, par :

- Tél/Fax : **037 64 37 36**

- E-mail : **apro.somiphos@gmail.com**

3. Obligations Administratives et Documents à Fournir

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le **numéro de la présente demande de prix**

- Indiquer les **informations fiscales** du soumissionnaire :

- Registre de Commerce

- Numéro d'Identification Fiscale (NIF)

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

- Numéro d'Imposition



4. Conditions Générales de Soumission

4.1 Validité des Offres

Durée minimale exigée : **trente (30) jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

4.2 Conditions de Paiement

Paiement à terme différé de quarante (40) jours, après réception conforme et acceptation des produits ou services.

4.3 Conditions de Livraison

- Tous les prix doivent être **exprimés en dinar algérien** et **inclure tous les frais annexes**(transport, manutention, etc.).
- **Aucune révision de prix** ne sera acceptée après soumission de l'offre.
- La livraison est **obligatoire sur site client à Bir El Ater**.
- En cas d'exclusion des frais de transport ou d'impossibilité de livraison sur site, **une remise équivalente sera négociée**.

4.4 Délai de Livraison ou d'Exécution

Le fournisseur doit **préciser clairement** dans son offre le **délai de livraison** des pièces de rechange ou d'exécution du service proposé.

4.5 Garantie

Le fournisseur doit **indiquer la durée exacte de garantie**, exprimée en mois ou heures d'utilisation, couvrant **les défauts de fabrication et dysfonctionnements éventuels**.

5. Critères d'Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une **évaluation globale** prenant en compte les critères suivants :

5.1 Qualité Technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), priorité aux offres disponibles immédiatement pour éviter tout retard.

5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels



Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

5.4 Rapport Qualité/Prix Global

L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

6. Cas d'Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

7. Conditions Générales de Consultation

7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.

Des tests de conformité seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, des réserves écrites peuvent être émises, pouvant entraîner un rejet partiel ou total de la commande sans compensation.

7.2 Pénalité de Retard

Taux : 0,5 % du montant total HT par jour de retard, plafonné à 10 %.
Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).


Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats
MT. DJEDAI
